



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 857/2024
Date de la séance du CE : 21 août 2024
Direction : Direction des finances
N° d'affaire : 2023.FINGS.255
Classification : Non classifié

Priorisation des besoins d'investissement cantonaux. **Approbation formelle**

Sur la base du présent rapport, le Conseil-exécutif met en œuvre la variante 2 de la priorisation des besoins d'investissement cantonaux. Il propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Toutes les Directions

Pièce jointe
– Rapport du Conseil-exécutif « Priorisation des besoins d'investissement cantonaux »